

Règlement communal temporaire de circulation

Route barrée – rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt

En raison de l'organisation d'une chasse en battue sur les lots de chasse longeant la rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt, le collège échevinal, lors de sa séance du 27 octobre 2026, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1^{er} : Le mercredi, 18 novembre 2026, entre 9h00 et 15h00, toute circulation est interdite dans la rue Nospelterstrooss entre Roodt et Nospelt, sur le tronçon limité depuis la maison sise 5, rue Kareschbiereg jusqu'à la limite communale vers Nospelt.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 27 octobre 2026
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire



Paul Reiser



Le Bourgmestre



Serge Hoffmann